

Reconduction 014898 du Procès-Verbal de Classement n° 2016 CERIB 6035

Selon l'arrêté du 22 mars 2004 modifié du Ministère de l'Intérieur

RESISTANCE AU FEU d'un mur non porteur réalisé en blocs de béton creux 500x200x200 assemblés au mortier épais courant

Demandeur	APEGIB Association Pour les Essais Génériques de l'Industrie du Béton 15-17 Boulevard du Général De Gaulle 92120 MONTRouGE
Extensions de classement reconduites	Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entres-elles après avis du laboratoire. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : 012370
Durée de validité	Ce procès-verbal de classement délivré le 20/04/2016 et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au 30 juin 2024 . Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par le présent laboratoire agréé. Des extensions pourront être délivrées pendant la période de validité du procès-verbal. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.
Date	01/07/2019

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Epernon, le 1 juillet 2019



Christophe TESSIER
Directeur
Centre d'Essais au Feu



Baptiste HAINAULT
Responsable Équipe Essais
Centre d'Essais au Feu

RÉSISTANCE au FEU
d'un mur non porteur réalisé
en blocs de béton creux 500 x 200 x 200
assemblage au mortier épais courant

PROCÈS-VERBAL de CLASSEMENT
n° 2016 CERIB 6035

Selon l'arrêté du 22 mars 2004 modifié du Ministère de l'Intérieur

Annule et remplace le Procès-verbal de classement n° 2014 CERIB 3115

« Ce procès-verbal d'essai atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi du 4 août 2008 ».

Des extensions de classement peuvent se rapporter au présent PV. Elles ne sont cumulables entre elles qu'après avis du laboratoire.

Demandeur : APEGIB Association Pour les Essais Génériques de l'Industrie du Béton 15-17 Boulevard du Général De Gaulle 92120 MONTRouGE		
Procès-Verbal 2016 CERIB 6035	Limite de validité 30 juin 2019	Document de référence Appréciation de laboratoire 2014 CERIB 3114

Ce procès-verbal comporte 7 pages dont 2 annexes. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

1 DESCRIPTION SOMMAIRE ET MISE EN ŒUVRE DES ÉLÉMENTS

1.1 Référence et provenance

Texte de référence : Arrêté du 22 mars 2004 modifié.

Provenance et caractéristiques des échantillons testés :

Marque commerciale : Blocs de béton 500 x 200 x 200.

Fabricant : Etablissement ALKERN NORD.

Provenance : Usine de CIRY SALSOGNE (02).

1.2 Description de l'élément

1.2.1 Caractéristique des matériaux

Les blocs de béton mis en œuvre, de classe de résistance B40, possèdent deux lames d'air de trois alvéoles non débouchantes chacune et ont pour dimensions hors tout $493 \times 196 \times 190 \text{ mm}^3$ (L x l x h). Ils répondent aux exigences de la norme NF EN 771-3 et de son complément national NF EN 771-3/CN, ils sont certifiés NF et appartiennent au groupe 3 (creux) de catégorie D1.

Voir les plans des blocs fournis par le fabricant en annexe n°1.

1.2.2 Mise en œuvre

La liaison au sol est assurée par un lit de mortier d'épaisseur 12 mm écrasé à 8 mm. La pose des blocs de béton est réalisée par assises horizontales successives. Les joints horizontaux, d'épaisseur 8 mm environ, sont réalisés en étalant sur la face de pose le mortier de montage servant d'assise aux blocs de béton des rangs suivants.

Les joints verticaux sont décalés d'un demi-bloc d'un rang sur l'autre. Les blocs d'un même rang sont posés jointifs (emboîtement à sec) avec la poche à mortier remplie. A chaque extrémité des rangs côté bord fixe, les jonctions verticales sont remplies de mortier traditionnel.

Le montage complet de la cloison est réalisé principalement à l'aide de blocs de béton entiers, excepté aux extrémités où sont utilisés des demi-blocs découpés (blocs de coupe) afin d'adapter le calepinage aux dimensions de la baie du cadre d'essais.

Voir le plan de l'élément en annexe n°2.

2 REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ÉLÉMENT

Par ses matériaux issus de fabrication courante, par son principe de montage in-situ, l'élément mis en œuvre dans des conditions observées par le laboratoire qui a réalisé l'essai, et conformément à la notice de mise en œuvre (NF DTU 20.1), peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle.

Il donne lieu à la réalisation d'un procès-verbal confirmé.

3 APPRECIATION DE LABORATOIRE

Ce procès-verbal de classement est basé sur l'appréciation de laboratoire n° 2014 CERIB 3114.

4 CLASSEMENT ET DOMAINE D'APPLICATION DIRECTE

4.1 Référence du classement

Le présent classement a été prononcé conformément à l'arrêté du 22 mars 2004 modifié, lequel reprend la symbolique de la décision 2000/367/CE et 2003/629/CE de la Communauté Européenne et conformément à la norme NF EN 13501-2 + A1 : mars 2013.

4.2 Classement

L'élément, objet du présent procès-verbal de classement, est classé selon la combinaison suivante de paramètres et de performances. Aucun autre classement n'est autorisé.

EI	120
----	-----

4.3 Conditions de validité des classements

4.3.1 A la fabrication et à la mise en œuvre

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée donnée dans l'appréciation de laboratoire n° 2014 CERIB 3114, celle-ci pouvant être demandée sans obligation de cession du document en cas de contestation sur l'identification de l'objet.

4.3.2 Conditions d'exposition

Le mur est symétrique, le sens du feu est indifférent.

4.3.3 Domaine d'application directe

Pour conserver la validité des classements, les extensions de réalisation ne peuvent être faites qu'en application du domaine d'application directe de la norme NF EN 1364-1 : juin 2000 ou conformément à des extensions formulées par le laboratoire.

- **Généralités**

Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondante, du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité :

- diminution de la hauteur (hauteur du mur testé 3,00 mètres) ;
- augmentation de l'épaisseur du mur (épaisseur des blocs \geq 196 mm) ;
- augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs (épaisseur des parois \geq 17 mm) ;
- augmentation du nombre de joints horizontaux.

- **Extension en largeur**

Il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique.

- **Extension en hauteur**

La hauteur du mur est limitée à 4,00 mètres.

- **Construction support**

La construction support est en béton homogène de masse volumique $\geq 2\,200 \text{ kg/m}^3$.

Fait à Épernon, le 20 avril 2016



Christophe TESSIER
Directeur du
Centre d'Essais au Feu



Nathalie BRIAND
Responsable d'Essais
Centre d'Essais au Feu

ANNEXE N°1 – PLANS DES BLOCS (Fournis par le fabricant)

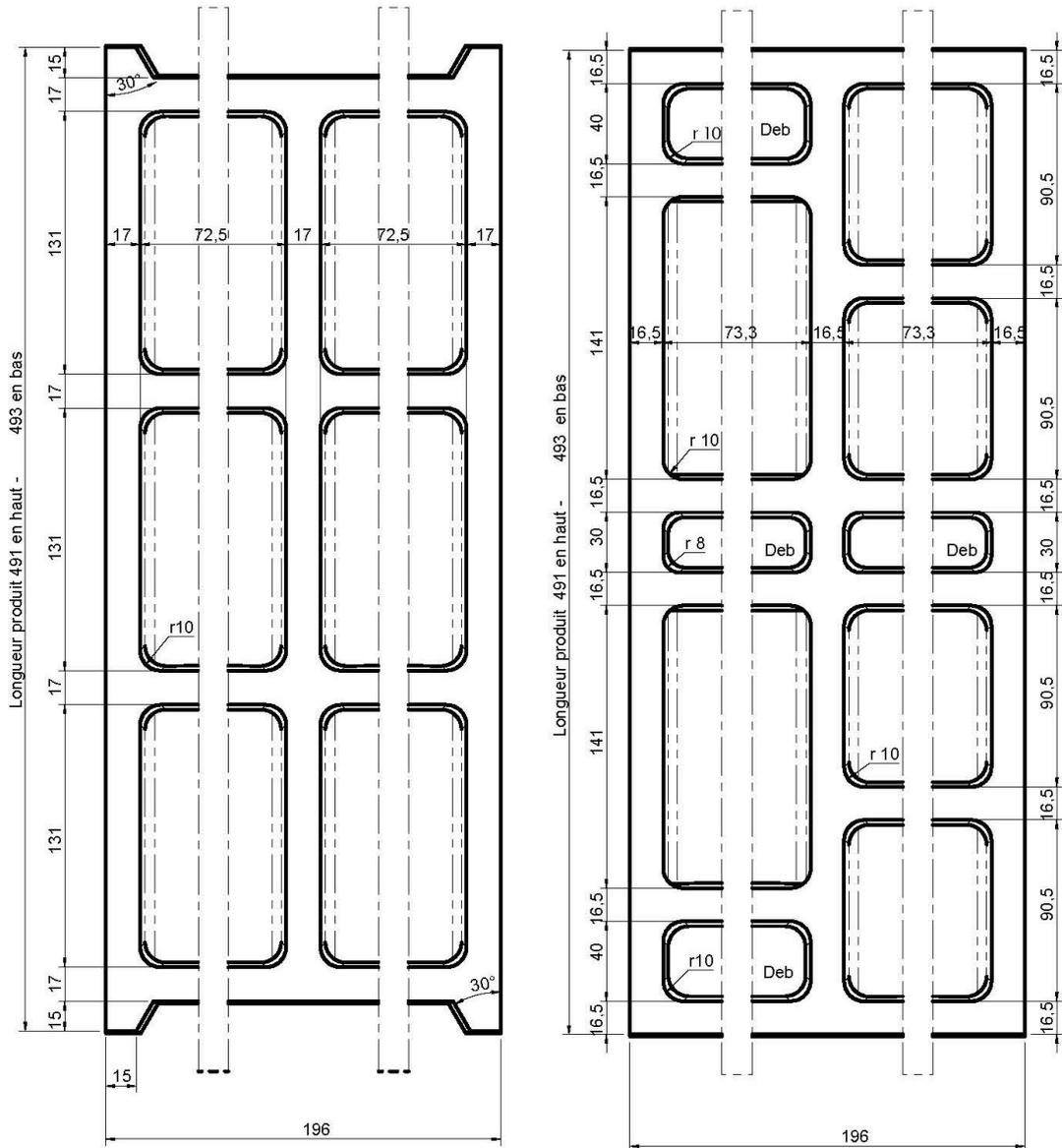
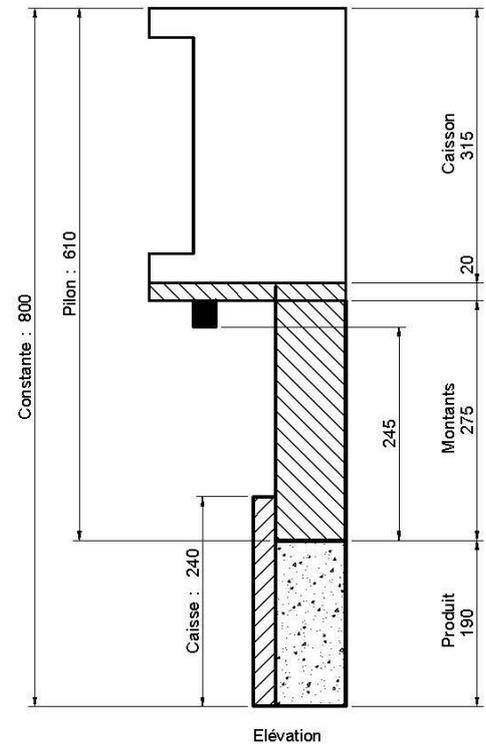
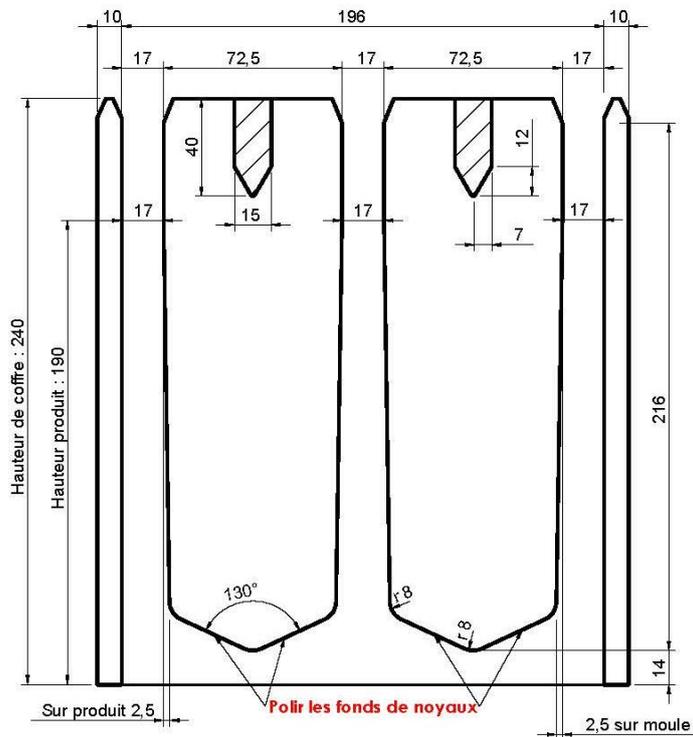


PLANCHE METALLIQUE

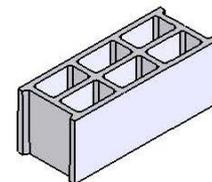
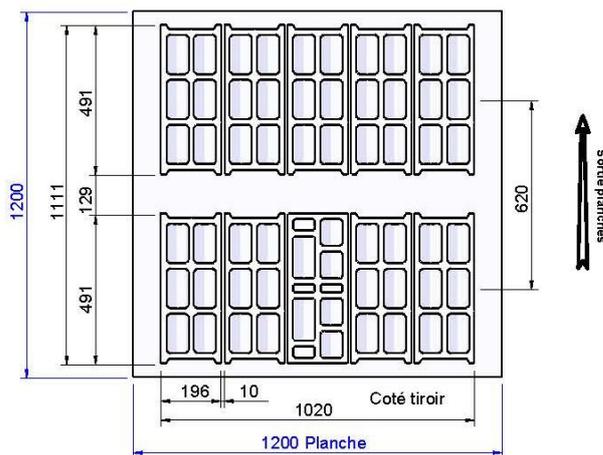
Acier : avec Traitement THERMIQUE

Client : ALKERN CIRY SALSOGNE	10 produits comprenant: 9 produits 2 rangées de 3 noyaux. 1 produit avec coupe centrale, feuilures et 2 bouts droits	GRUPE F3B BOURRY-GRAIZEAU Z.I. de MAULEON 79140 Cerizay tirage du : 26/06/2014
N° de Moule : 3B 1986/3		
Moule à blocs 20 x 20 x 50 creux		
Machine : ADLER A 860		
Barrettes soudées 40 x 15		

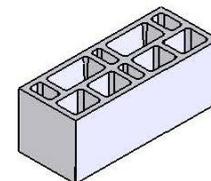
Ce plan est la propriété du groupe F3B. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans leur autorisation écrite (Loi du 14 Juillet 1909).



Disposition des produits dans le moule
Côté grande table



Volume = 8.42 Litres



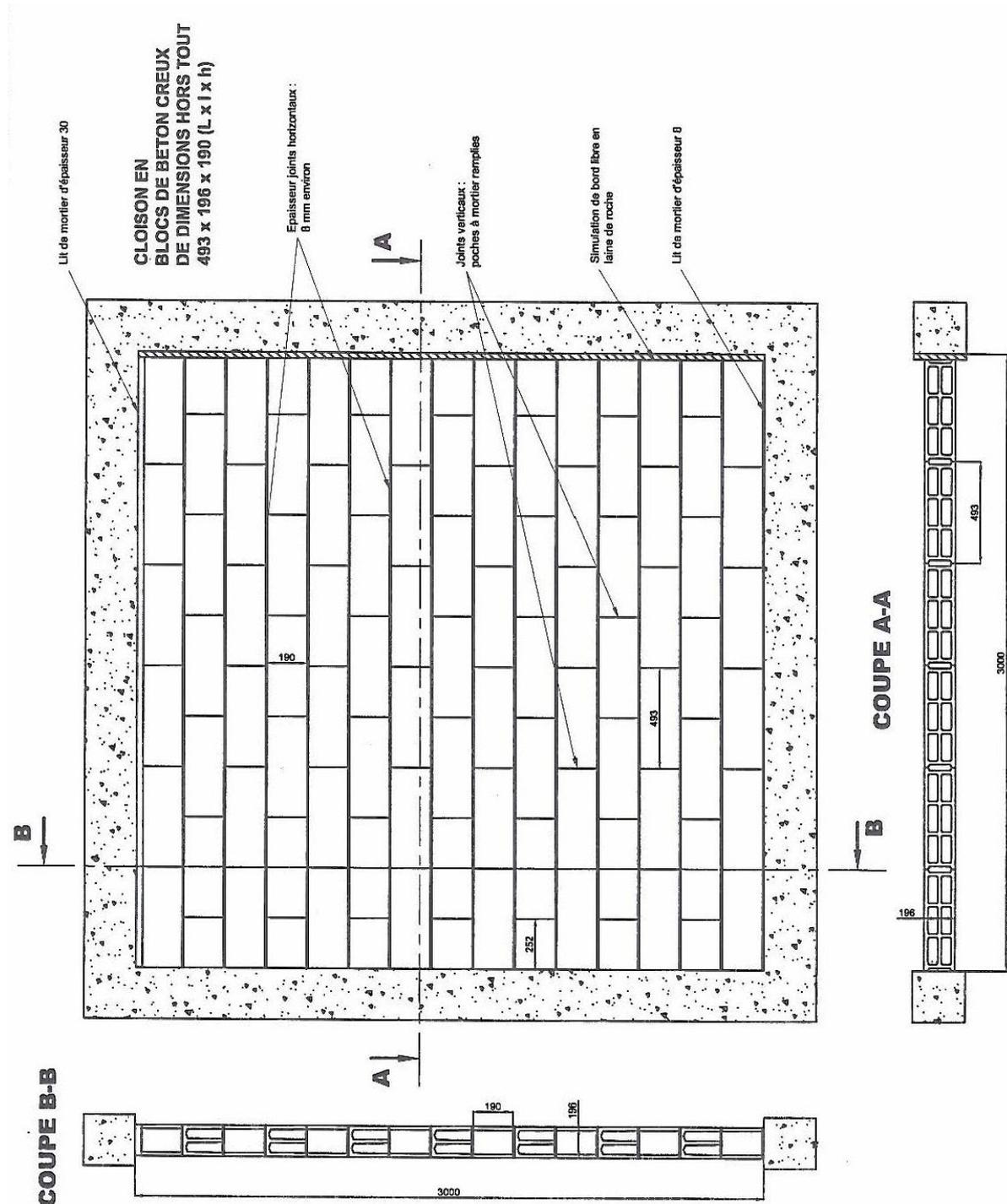
Volume = 9.15 Litres

Acier : avec Traitement THERMIQUE

Client : ALKERN CIRY SALSOGNE	10 produits comprenant:	GRUPE F3B BOURRY-GRAIZEAU Z.I. de MAULEON 79140 Cerizay tirage du : 26/06/2014
N° de Moule : 3B 1986/3	9 produits 2 rangées de 3 noyaux	
Moule à blocs 20 x 20 x 50 creux	1 produit avec coupe centrale, feuillures et 2 bouts droits	
Machine : ADLER A 860		
Barrettes soudées 40 x 15		

Ce plan est la propriété du groupe F3B. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans leur autorisation écrite (Loi du 14 Juillet 1909).

ANNEXE N°2 – PLAN DE L'ÉLÉMENT



FIN DU PROCES-VERBAL